

**National Association
of Women and the Law**



**Association nationale
de la femme et du droit**

1066 Somerset Ouest/West, bureau/suite 303, Ottawa, ON, K1Y 4T3 Tel/Tél.: 613-241-7570 Fax/Télécopieur: 613-241-4657 info@nawf.ca

Un mandat d'égalité

**Les femmes et la réforme électorale:
Un moyen de faire progresser la cause
féministe au Canada**

Novembre 2002

Rédigé par: Nancy Peckford

ISBN# 0-895996-70-8x

Remerciements

L'ANFD remercie particulièrement Andrée Côté et Jackie Steele pour leur relecture attentive de ce mémoire et leurs judicieuses suggestions.

Nous remercions également Condition féminine Canada pour son soutien financier à ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I: LE CONTEXTE	1
INTRODUCTION	1
POURQUOI MAINTENANT?	1
LES FEMMES ET L'ÉTAT	3
PROMOUVOIR UN PROGRAMME NATIONAL DES FEMMES	5
SECTION II: LES FEMMES ET LA REPRÉSENTATION POLITIQUE	7
LES FEMMES DE LA CHAMBRE	7
UNE QUESTION DE MASSE CRITIQUE	10
SECTION III: OPTIONS DE CHANGEMENT	12
UN PARTI FÉMINISTE	13
LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE	16
LA PARITÉ DE GENRE	20
SECTION IV: CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	24

Section I: Le contexte

Introduction

L'Association nationale de la femme et du droit (ANFD) est une organisation féministe sans but lucratif qui représente un effectif national composé d'avocates, d'étudiantes en droit, d'universitaires et d'autres personnes qui ont en commun un engagement envers l'égalité des sexes. L'ANFD appuie depuis 1974 les droits des femmes à l'égalité par un travail de recherche, de représentation, de réforme et d'éducation juridique.

La réforme du processus électoral est un enjeu important pour les femmes qui souhaitent instaurer l'égalité au Canada. C'est le thème central du présent document, où nous comptons examiner les lacunes de la structure électorale actuelle, le scrutin majoritaire uninominal (SMU), du point de vue du mouvement féministe canadien et de ses priorités politiques. Nous allons également nous pencher sur trois mécanismes de réforme politique pour juger de la capacité qu'ils offrent ou non à des représentantes élues de promouvoir un programme politique féministe. Ce sont la création d'un parti féministe national, la mise en place d'une parité dans les partis existants, et l'introduction d'une représentation proportionnelle. Il est peu probable que l'on arrive un jour à actualiser des mesures réelles d'accès des femmes à l'égalité de genre par des voies parlementaires à moins de trouver une façon d'y faire élire un plus grand nombre de féministes, qui seront ainsi mandatées à participer aux débats politiques sur la base de leurs principes féministes, quelle que soit leur allégeance de parti.

Pourquoi maintenant?

En 2000, des Canadiennes se sont mobilisées de plusieurs façons dans le cadre de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. Partout au pays et dans le monde, des femmes ont dénoncé la pauvreté et la violence qui affectaient leurs vies et ont adressé aux gouvernements des revendications concrètes pour pallier ces problèmes. Mais notre gouvernement fédéral a adopté très peu des nombreuses mesures politiques recommandées par des milliers de femmes d'un océan à l'autre, même face à une des plus importantes mobilisations au Canada depuis des années. Une fois encore, on a constaté la profondeur du fossé entre, d'une part, un programme législatif fondé sur des politiques économiques néo-libérales et, d'autre part, les besoins d'égalité matérielle des femmes.

L'expérience acquise avec la mobilisation de la Marche mondiale des femmes au Canada a encouragé plusieurs femmes et organisations à s'interroger sur les stratégies politiques utilisées par les mouvements féministes pour réclamer des changements. L'absence de réponse aux revendications de la MMF de la part des décideurs et des élus, fonctionnaires ou parlementaires, a fait ressortir les limites actuelles du travail d'organisation féministe au Canada.

Beaucoup des réalisations de la deuxième vague du féminisme au Canada ont misé sur un travail de pressions effectuées par les femmes sur différents points d'accès aux structures législatives, bureaucratiques et judiciaires de l'État fédéral. Toutefois, les frontières de la discussion politique légitime ont évolué depuis, excluant beaucoup de groupes luttant pour l'égalité des femmes et, avec elles, leurs priorités politiques. L'univers du discours politique, qui « filtre et détermine l'activité politique de tout genre », s'est transformé, ce qui a eu pour effet de marginaliser l'identité collective des femmes et l'ensemble de revendications issues de l'émergence de la conscience féministe canadienne (Jensen, 1987). Lors de la Journée nationale de lobbying des femmes, coordonnée par le Comité canadien de la Marche mondiale, on a pu constater que les ministres fédéraux, les fonctionnaires-clés responsables du dossier de l'égalité des sexes et les élu-e-s de tous les partis politiques (à l'exception du Bloc québécois, dont l'ancrage demeure régional) éprouaient beaucoup de difficulté à valider la vision de l'égalité des femmes que proposaient les mouvements féministes canadiens et québécois.

Cette réalité tient à des affrontements d'ordre à la fois idéologique et structurel. Les détenteurs du pouvoir au gouvernement et au Parlement ne considèrent plus le mouvement des femmes comme une menace politique significative. Par ailleurs, bon nombre des propositions de politiques et de programmes venant des organisations féministes nationales vont à contre-courant du mouvement de réorientation actuelle de la plupart des gouvernements nord-américains, qui cherchent à faire de plus en plus de l'État un appareil prioritaire des économies de marché. Les femmes ne peuvent plus miser autant sur la possibilité de forger des consensus sur l'égalité des femmes avec l'administration fédérale et, dans bien des cas, les gouvernements provinciaux dans la réalisation d'objectifs politiques féministes. Par exemple, dans le dossier de l'équité salariale, notre gouvernement fédéral s'est activement distancié d'engagements nationaux et internationaux pris dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux Nations Unies. Cette dérive se produit malgré un nombre accru de femmes au Parlement, dont beaucoup sont informées et proches des luttes féministes du passé. Compte tenu de cette tendance, il est très peu probable que le riche héritage et les pratiques contemporaines de militance de nos différentes collectivités de féministes

vont se traduire par des réformes concrètes sans une contestation directe du système politique actuel.

Dans le nouveau contexte d'une mondialisation ordonnée par la grande entreprise et du nouveau terrain culturel qui la facilite, les structures politiques formelles du palier fédéral échouent lamentablement à rendre compte des réalités de la majorité des femmes de notre pays. Les femmes ont besoin de stratégies politiques qui leur permettent d'adopter des mesures progressistes dans les dossiers de politique sociale qui sont fondamentaux à leur égalité civique, sociale et économique. Le présent document aborde l'un des mécanismes que réévaluent présentement les féministes et d'autres adeptes d'une meilleure justice sociale: la réforme du mode électoral. Après des années à réfléchir aux façons de faire place aux femmes dans les instances politiques conventionnelles, beaucoup de femmes se demandent aujourd'hui comment réformer le système pour mieux intégrer l'engagement civique des femmes et pour permettre aux femmes qui sont élues de poursuivre des objectifs axés sur une société juste et égalitaire.

Les femmes et l'État

Le fossé qui se creuse entre les mouvements de femmes et le gouvernement fédéral peut être attribué en partie à la lente dissolution de l'État-providence, et ce malgré les efforts consacrés à sa protection par la tendance dominante du mouvement des femmes. Bon nombre de féministes de la deuxième vague ont lutté pour l'égalité des femmes en soutenant la nécessité de redéfinir et d'élargir le mandat de l'État, dans le but de promouvoir l'égalité dans les sphères publique et privée. Après la publication du rapport fédéral de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada, en 1972, une initiative qui avait rallié en masse les énergies des femmes, un mouvement des femmes revitalisé s'est efforcé de faire appliquer les recommandations de cette Commission. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA) a été fondé, avec des unités locales partout au pays, pour coordonner les pressions en ce sens sur l'administration fédérale en ce sens (Findlay, 1987). D'autres organisations nationales, l'ANFD par exemple, ont aussi été mises sur pied en vue d'améliorer le statut juridique et les droits des femmes. Ce travail d'organisation a entraîné des victoires de tout ordre, y compris des réformes importantes au droit du mariage et de la propriété, l'inclusion d'une clause d'égalité dans la *Charte*, une sensibilisation aux violences infligées aux femmes et des sanctions accrues pour leurs auteurs. Autres réussites du mouvement féministe canadien: la reconnaissance du droit inhérent des femmes autochtones à conserver leur statut quel que soit leur choix de conjoint, l'adoption d'une loi d'équité en matière

d'emploi dans la fonction publique et la décriminalisation de l'avortement à l'appui des choix génésiques des femmes (Dobrowsky, 2000; Comité canadien de la Marche des femmes, 2000).

Mais, au même moment où avaient lieu ces avancées, les gouvernements fédéraux successifs ont commencé à mettre en œuvre un programme économique néo-libéral, qui a eu pour effet de compromettre la portée de l'État-providence. Entre autres, ils ont amorcé une retraite du rôle historique d'appui du gouvernement central à la prestation des services publics, assumé dans l'économie de l'après-guerre au moyen de paiements de transfert aux administrations provinciales.

En 1978, le gouvernement Trudeau a imposé un plafond aux montants alloués aux provinces pour la santé, l'éducation et l'assistance sociale, sans égard aux coûts réels encourus par les provinces et territoires pour la livraison de ces programmes. Cette tendance s'est poursuivie durant les années 1980 avec l'élection d'un gouvernement conservateur et elle a culminé avec l'élimination du Régime d'assistance publique du Canada par les Libéraux du gouvernement Chrétien en 1996. Cette dernière mesure est venue cimenter la détermination de l'administration fédérale actuelle à transférer aux provinces et aux territoires la majeure partie de la responsabilité des programmes et services sociaux. Avec le temps, cette réduction du soutien financier de l'État fédéral a progressivement sapé la capacité pour les provinces et les territoires d'offrir dans toutes les régions des programmes sociaux généraux dont dépendent beaucoup de femmes et leurs familles. Ces mesures ont entraîné une réduction et une compromission des services publics, une baisse de la sécurité du revenu et une plus grande vulnérabilité économique de la population canadienne face aux aléas du marché. Une foule innombrable de femmes s'est vue remettre la responsabilité de soins renvoyés à la sphère privée et s'est vue confrontée à la nécessité d'étirer des ressources matérielles déjà limitées pour s'assurer de services de base pour elles-mêmes et pour leurs familles (Comité canadien de la Marche des femmes, 2000). À toutes fins pratiques, les coupures fédérales ont réduit l'État-providence à une coquille vide:

[TRADUCTION] L'ère actuelle de restructuration implique un déplacement complexe du pouvoir de l'État et du terrain politique qu'a occupé un temps l'État-providence. Même si l'état néo-libéral émergent conserve tous les atouts de la démocratie et de la souveraineté, il repose néanmoins sur des limites à l'imposition qui donnent au marché la priorité sur le politique, limitent le champ de l'intervention gouvernementale et valorisent le privé à l'encontre du public. (Brodie, 1998, p. 30)

À la suite de cette transformation, bon nombre des succès initiaux du féminisme de la deuxième vague en sont venus à être perçus comme essentiellement symboliques (Brodie, 1998).

En l'absence d'une volonté de l'administration fédérale de jouer un rôle de pointe dans le financement et la réglementation des politiques et des programmes sociaux qui affectent directement les vies des femmes, l'égalité si ardemment revendiquée par celles-ci demeure hors de portée. Cette dévolution affecte particulièrement les groupes de femmes marginalisées par une double oppression, par exemple, les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes handicapées et les femmes à faible revenu.

Promouvoir un programme national des femmes

Durant la Marche mondiale des femmes, les femmes et les organisations féministes du Canada ont saisi l'occasion de réitérer le rôle actif et crucial que peuvent jouer les gouvernements dans la promotion de l'égalité des femmes. Le Comité canadien de la Marche des femmes, qui a coordonné l'élaboration d'un programme politique national, a formulé 68 revendications adressées à l'administration fédérale. Il s'agit de modifications réclamées aux politiques sociales et économiques, aux codes des droits de la personne, au droit du travail, au droit de l'immigration et de la famille et à une foule d'autres champs politiques. Bon nombre de ces mesures devaient bénéficier spécifiquement aux femmes autochtones, aux femmes de couleur, aux handicapées et aux lesbiennes, dans le but d'améliorer les manifestations particulières de discrimination systémique et intentionnelle qui aggravent l'inégalité des femmes. D'autres recommandations visaient une augmentation des sommes investies par l'État pour des travaux d'analyse et de mobilisation féministe, une amélioration des ressources consacrées à la livraison de services autonomes par des groupes de femmes, une expansion des services publics et l'adoption de politiques législatives axées sur les besoins multiples des femmes, tels que définis par leur âge, leur capacité, leur orientation sexuelle, leur ethnicité et leur statut de citoyenneté (Comité canadien de la Marche des femmes, 2000).

Même après avoir mis sur pied une vaste campagne de mobilisation nationale, les mouvements féministes du Canada et, dans une certaine mesure, ceux du Québec ont vite réalisé leur peu d'influence politique dans la revendication d'un rôle accru pour l'État. L'idéologie du « marché », le paradigme de la « rareté des ressources » et la priorité accordée aux résultats quantifiables sont autant de prétextes dont se sont servis les administrations fédérales et provinciales successives pour justifier leur lent retrait de la sphère publique. Cette dérive a eu pour effet de marginaliser les critiques féministes de l'État qui n'adhéraient pas à la promotion d'une « citoyenneté minimum » où ce sont les personnes et les familles qui doivent prendre en

charge, en grande partie sinon à elles seules, leur bien-être socioéconomique et celui de leurs êtres chers (Mooers, 1999).

Le cadre idéologique limité qu'a maintenant adopté le gouvernement fédéral a aussi eu pour effet de disqualifier certains agents traditionnels de l'État, sur lesquels comptaient beaucoup de féministes mais qui sont maintenant mal placés pour influencer des choix politiques cruciaux, notamment ceux à forte composante économique:

[TRADUCTION] Dans sa retraite vers la forme plus limitée de représentation qui a traditionnellement caractérisé le choix des politiques au Canada, le gouvernement abandonne bon nombre des mesures spéciales créées au cours des années 1970 pour refléter les intérêts des femmes dans la bureaucratie de l'État et il limite ses consultations à des « partenaires » soigneusement sélectionnés. Les mouvements sociaux qui étaient courtisés au cours des années 1960 et 1970 sont maintenant traités comme une menace à notre système démocratique. (Findlay, 1998, p. 294).

On voit même les lignes directrices sur l'analyse comparative entre les sexes à laquelle s'était engagée l'administration fédérale en 1995 être mises en œuvre à la va-comme-je-te-pousse dans les différents ministères. Là où des unités spécialisées ont été créées, elles ont souvent été marginalisées et empêchées d'exercer beaucoup d'influence. Avec l'émergence du modèle néo-libéral de laissez-faire qui détermine et quantifie aujourd'hui la plupart des choix de politique publique, les mouvements féministes ont perdu leur légitimité comme agents représentatifs de l'intérêt public. Le gouvernement fédéral, en prenant ses distances d'une vision nationale et d'un modèle d'État actif et interventionniste pour le mieux-être de l'ensemble de ses commettants, a essentiellement discrédité l'espoir mis dans le rôle de l'État par les femmes désireuses d'instaurer l'égalité:

[TRADUCTION] Ces perspectives macro-économiques ont imposé un lourd fardeau aux agents économiques marginalisés, particulièrement les femmes. La réduction et le déplacement des espaces politiques créés par l'État-providence ont entravé la capacité du mouvement des femmes de renverser ces tendances. On voit aujourd'hui le discours de la « restructuration » tenter de dépolitiser le marché en le présentant comme naturel et autorégulateur, tout en verrouillant les espaces de négociation politique. (Brodie, 1998, p. 29)

C'est exactement cette conjoncture qu'ont rencontrée les femmes soucieuses d'égalité au moment de la Marche mondiale des femmes. En dépit de leur critique cohérente de choix de politiques économiques et sociales fondés sur des notions bâclées d'égalité qui contreviennent souvent aux engagements nationaux et internationaux du pays en matière d'égalité des femmes, il est apparu que les cadres idéologiques et politiques de référence aujourd'hui adoptés par les décideurs fédéraux rendaient quasi-impossible la promotion de ce programme féministe particulier.

Section II:

Les femmes et la représentation politique

[TRADUCTION] Les femmes ont peut-être gagné une petite place à la Chambre des communes, au Sénat, au Conseil privé et à l'exécutif des partis politiques, mais elles n'ont pas encore établi une tête de pont à partir de laquelle atteindre quelque chose d'équivalent à la parité de genre, surtout dans l'institution la plus représentative du pays (Arscott, 1995, p. 63).

La dépolitisation imposée à plusieurs des enjeux-clés identifiés par les mouvements de femmes au Canada est précisément ce pourquoi certaines femmes désireuses d'égalité tournent aujourd'hui leur attention vers une des seules instances politiques dont on peut encore espérer une réaction et auxquelles les femmes ont un droit d'accès démocratique, le Parlement. Le « verrouillage » d'autres instances étatiques force les femmes à réévaluer leurs stratégies de lobbying et à s'interroger sur l'influence plus grande qu'elles pourraient exercer en travaillant directement au Parlement ou dans les assemblées provinciales et territoriales. C'est par l'élection de députées et de députés que la population canadienne dispose d'une certaine possibilité de choisir le cadre politique dominant.

Toutefois, la perspective d'utiliser les instances élues comme sites éventuels d'un travail d'organisation féministe doit tenir compte des résultats discutables issus de l'élection de femmes au Parlement depuis la montée de la deuxième vague du féminisme au Canada. La complexité des modes de représentation à la Chambre des communes et les contraintes liées aux partis politiques sont telles que peu de femmes ont réussi à y imposer régulièrement une analyse féministe. C'est particulièrement vrai compte tenu des processus décisionnels au sein du parti au pouvoir et compte tenu de la réorientation des politiques économiques du Canada depuis 1988 au profit d'un libre échange édicté par la grande entreprise. Les obstacles rencontrés par les femmes d'allégeance féministe au Parlement ont été exacerbés par l'absence d'une masse critique de députées à la Chambre des communes. C'est dire que tout examen de la représentation réelle des femmes doit comprendre un examen systématique des processus électoraux de sélection des femmes en vue du Parlement et des possibilités de coordination entre les femmes adeptes d'égalité de tous les partis présents en Chambre.

Les femmes de la Chambre

La hausse du nombre de femmes à la Chambre des communes en comparaison d'il y a 20 ans n'a pas entraîné l'adoption de politiques plus progressistes pouvant améliorer les vies des femmes.

On a assisté au contraire à une détérioration du statut socioéconomique de la majorité des femmes du pays (ICREF, 2000), en dépit du fait que, simplement par leur nombre, les femmes sont devenues légèrement plus visibles en Chambre (elles constituent maintenant 20,6% des élus) et qu'elles y exercent des rôles importants: présidentes de comités parlementaires, critiques de l'Opposition officielle et ministres. De plus, comme le souligne la féministe canadienne Lisa Young, le recrutement de femmes très visibles par les partis politiques dominants a contribué dans bien des cas à occulter la gravité de certains choix politiques et leur impact sur les femmes:

[TRADUCTION] Les grands partis politiques arrivent à éviter tout engagement réel de programme à l'égard du mouvement des femmes en recrutant des femmestrès visibles et proches de leurs opinions. Le recrutement de ces femmes ne peut se traduire par des changements de politiques publiques parce que les partis, et notamment ceux au programme inspiré par le néo-conservatisme, refusent d'examiner les sources de l'oppression des femmes. (Young, 1997, p. 85)

L'analyse de l'influence exercée ou non au Canada sur le programme législatif national par les députées et les députés adeptes d'égalité, sur une base féministe, a mis à jour les graves lacunes de l'appareil parlementaire canadien. La discipline et la structure rigide des partis limitent beaucoup la capacité de ces personnes de faire plus que représenter la plate-forme de leur parti ou leur région d'origine (Young, 2000). La plupart des partis laissent peu de place à la promotion d'intérêts externes, et notamment ceux du féminisme, surtout lorsque la majorité des personnes élues sont des hommes de race blanche et de classe moyenne, quelle que soit leur région d'origine. Même si certains partis ont intégré à leur plate-forme quelques revendications féministes, la réticence croissante des partis dominants, depuis deux décennies, à collaborer avec des organisations adeptes d'égalité a créé d'importants obstacles à la recherche soutenue d'un programme cohérent d'accès des femmes à l'égalité (Young, 1997 et 2000). Cette conjoncture demeure réelle malgré une présence accrue de femmes à la Chambre des communes.

À la convention fondatrice du CCA, les déléguées s'étaient engagées à « chercher des candidates qui feraient valoir les enjeux prioritaires des femmes à tous les niveaux du gouvernement » (cité dans Young, 2000, p. 60). Conscientes que ce projet ne se réaliserait pas sans aide, les déléguées ont également recommandé la formation de caucus de femmes au sein des partis et elles ont réclamé des changements aux règlements sur le financement du processus électoral, y compris des niveaux accrus de subventions publiques pour les candidates et candidats, dans le but de contrer les désavantages que rencontrent plusieurs candidates faute de ressources financières suffisantes. Trente ans plus tard, un des principaux obstacles à l'élection des femmes demeure le

manque d'intérêt et de succès des femmes aux assemblées d'investiture. En 1991, la *Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis* avait également reconnu les entraves imposées aux femmes à l'échelon de leur circonscription et avait suggéré une série de mesures pour pallier les coûts financiers liés au projet de briguer une nomination (Lortie, 1991). La Commission recommandait, entre autres, d'imposer des limites aux dépenses des campagnes d'investiture, de rendre déductibles d'impôt les dons aux candidat-e-s et de faire des frais de garde d'enfants une déduction fiscale admissible pour les candidates et candidats. Aucun des gouvernements à avoir occupé le pouvoir depuis la publication de ce rapport n'a choisi d'intégrer ces mesures à la *Loi électorale du Canada*. Les partis se sont également montrés réticents à s'imposer eux-mêmes ces mesures, bien que, depuis quelques années, le Nouveau parti démocratique, le Parti progressiste-conservateur et le Parti libéral aient tous établi des caisses permanentes qui offrent un certain soutien aux candidates qui ont remporté l'investiture dans leur comté.

Même si ces mesures tentent de pallier les montants souvent prohibitifs qu'il en coûte pour briguer une nomination et les suffrages et de faciliter des niveaux accrus de participation, l'effort est loin de suffire à la tâche. Un projet politique féministe axé sur la réforme électorale doit étudier les diverses façons dont les femmes et d'autres catégories marginalisées sont aliénées du système électoral actuel et de sa culture politique (Vickers, 1997). Bon nombre de féministes soutiennent que les efforts pour augmenter et transformer la participation des femmes au système actuel se limiteront à accroître la visibilité de celles-ci si l'on n'examine pas la qualité et la nature de cette participation:

[TRADUCTION] À moins d'une transformation graduelle de l'arène politique en réponse à de nouvelles pressions, une simple hausse du nombre de députées ne peut avoir à elle seule qu'une utilité symbolique. De plus, si important et prometteur que puisse être pareil changement, une évolution symbolique qui ne s'accompagne pas de changements réels ne peut que créer de fausses attentes et entraîner une déception, une désaffection et même un rejet du système politique. Le fait de rendre la politique plus sensible aux préoccupations des femmes a plus d'importance à long terme que la tentative d'amener plus de femmes à s'adapter aux corsets utilisés par les partis politiques pour mouler les aspirantes à l'image de la féminité d'État. (Arscott, 1995, p. 73).

Plusieurs décennies après que les femmes ont enfin obtenu le droit de vote dans l'espoir de transformer la politique, il est temps de reconnaître à quel point notre structure politique actuelle échoue à représenter la multiplicité des voix d'un Canada multiculturel du 21^e siècle, des voix qu'il n'a pas été conçu pour reconnaître lors de sa formation en 1867. L'absence continue des femmes et d'autres groupes minoritaires parmi la députation depuis des siècles démontre à quel

point ce ne sont pas seulement les besoins de ces groupes qu'il faut sonder mais également les institutions censées les représenter. Le riche legs et les pratiques militantes contemporaines de diverses collectivités de femmes témoignent de leur participation à une vaste gamme de processus politiques aux paliers local, national et international. Après des décennies à réfléchir aux façons de faire place aux femmes dans les structures politiques actuelles, beaucoup de féministes se demandent maintenant comment réformer le système pour mieux tirer parti de l'engagement civique des femmes et pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs d'une société juste et égalitaire. (Vickers, 1997; Philips, 1993; Arscott, 1995)

Une question de masse critique

Beaucoup de femmes progressistes, qui œuvrent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des murs du Parlement, considèrent que, faute d'une masse critique de femmes élues, les féministes et les politiques féministes continueront à être modulées par des structures et des programmes politiques qui ne favorisent pas l'égalité des femmes. Les recherches consacrées aux effets d'une participation accrue des femmes dans d'autres pays confirment cette analyse. Par exemple, on a constaté que l'assemblée législative des pays scandinaves n'avait manifesté de changements significatifs de politique qu'une fois la représentation des femmes devenue bien supérieure à 20 pour cent. Même s'il n'existe pas de consensus sur un niveau « magique » à atteindre pour les femmes, les Nations Unies ont proposé celui de 30 pour cent comme constituant une masse critique pour les femmes (Cheema, 1999). Dans son enquête sur la participation des femmes aux assemblées législatives de par le monde, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) a conclu que cette masse critique est très rarement atteinte à moins d'efforts systématiques pour restructurer les systèmes électoraux, dans une tentative concertée pour y accroître l'implication politique des femmes (Site Web d'International IDEA, 2001). L'IDEA est également arrivé à la conclusion que la réforme du système électoral était un objectif plus réalisable: « [TRADUCTION] Changer l'appareil électoral d'un pays est souvent un objectif plus réaliste que celui de transformer complètement l'image des femmes dans la culture locale. » (Ibid.)

On note des résultats prometteurs en ce qui concerne les politiques adoptées dans les régimes où les femmes constituent un pourcentage significatif des personnes élues à l'assemblée législative. Il existe peu d'études approfondies, mais une étude consacrée aux parlementaires de Norvège a mis en lumière une évolution positive vers l'égalité des femmes dans trois aspects de la vie politique depuis la hausse de représentation des femmes (grâce à l'application d'un système de

quotas) au milieu des années 1980. Premièrement, les femmes qui préconisent l'égalité des sexes sont de plus en plus en mesure d'exercer une influence sur les débats au sein de leur parti en soulignant l'impact spécifique sur les femmes des mesures politiques envisagées. Toutefois, les députées ont bien souligné que, compte tenu de la diversité idéologique des partis, les femmes n'arrivaient pas toujours aux mêmes conclusions sur les questions affectant les femmes. Deuxièmement, les politiciens des deux sexes ont remarqué une évolution de la culture politique au sein des partis, les députées ayant moins tendance à adopter des formes antagonistes d'interaction et préférant souvent un climat de dialogue constructif. Enfin, le nombre accru de députées qui se rallient à des perspectives féministes a parfois permis aux politiciennes d'établir des coalitions et des alliances *inter-partis* sur des questions de politique publique qui concernent particulièrement les femmes.

Même si de telles collaborations ont été rares, elles mettent en lumière la façon dont des femmes peuvent recourir à leur pouvoir collectif pour influencer le processus politique en faveur des femmes. De ce fait, la présence accrue des femmes a concrétisé un « mandat de différence » pour la plupart des députées qui ont exploré cette voie. Comme l'écrit la chercheuse principale Jill Bystydzienski: « Au début des années 1990, la notion d'une différence liée à la présence des femmes en politique était déjà institutionnalisée; les politiciens hommes et femmes en étaient venus à accepter la 'rhétorique de la différence' ou la notion que les femmes avaient leur propre mandat politique » (Bystydzienski, 1995, p. 54)

Au Canada, la capacité des élues d'exercer efficacement un tel « mandat de différence » ou, peut-être plus exactement, un « mandat d'égalité » est au cœur de débats féministes sur la viabilité d'un nouveau projet électoral pour les femmes. Aujourd'hui où les politiques néo-libérales deviennent la structure dominante des partis, l'occasion pour des femmes de tous les horizons politiques de réclamer une voix légitime tout en proposant une analyse féministe et leur capacité d'utiliser cette voix collectivement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement revêtent une importance primordiale pour l'avenir de l'égalité des femmes. En dépit du faible nombre de cas de collaboration de ce genre au palier fédéral au Canada, un caucus parlementaire féminin multipartite s'est formé entre les années 1990-1993, suite au besoin reconnu par les députées de réagir à certains des aspects les plus négatifs de la vie sur la colline parlementaire (Young, 1997, p. 90).

Coïncidence intéressante: la même période a donné lieu à la formation d'un sous-comité sur la situation de la femme dont les travaux ont débuté en 1989. Relevant du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, ce sous-comité comprenait trois membres du Parti progressiste-conservateur, une Libérale et une Néo-démocrate, et il a réussi à produire un rapport unanime sur le problème de la violence contre les femmes. Les rapports unanimes sont un phénomène des plus inhabituels, compte tenu que le soutien pour les rapports de comité a habituellement un caractère partisan et diffère selon que les partis sont au pouvoir ou dans l'Opposition. Ce rapport attribuait le vécu des femmes à leur inégalité économique et sociale et il comprenait diverses recommandations pour pallier les entraves systémiques à l'accès des femmes violentées aux milieux du travail et à la vie publique. (*Ibid.*) La controverse qu'a provoquée l'accueil mitigé réservé au rapport par le Comité permanent a précipité l'intervention dans le dossier du Premier ministre Brian Mulroney, qui a annoncé la création d'un comité d'étude national sur ce problème. Même si ce cas de figure ne s'est pas répété depuis, c'est l'exemple d'une situation où des femmes s'identifiant comme féministes et présentes en nombre suffisant ont réussi à promouvoir des objectifs politiques féministes en coopérant de façon explicite et en contestant les conventions des comités parlementaires. Après avoir analysé les implications d'une telle collaboration entre des élues, Young en vient à la conclusion suivante:

[TRADUCTION] Le projet électoral va au-delà d'une revendication d'égalité d'emploi dans « l'embauche » des membres de la classe politique. Ce qu'on réclame, c'est l'élection de femmes en tant que femmes. Ce projet a pour présomption implicite que l'élection de femmes conduirait à des modifications significatives de la nature des institutions politiques et dans le contenu des politiques publiques. Vu ce lien assumé entre la représentation formelle de nombre et une représentation substantive de contenu, on s'attend à ce que les femmes, une fois élues, agiront dans les intérêts des femmes, notamment en travaillant au sein du système politique pour ouvrir les processus politiques à d'autres femmes, en servant de portes d'accès aux organisations de femmes, en faisant de problèmes de la sphère « privée » des enjeux publics et en ouvrant les débats politiques à la multiplicité des perspectives des femmes (Young, 1997, p. 89).

Section III:

Options de changement

La question de la représentation des femmes qui luttent pour l'égalité est un outil important pour qui veut explorer les lacunes de notre appareil politique fédéral et les revendications de changements à apporter au système électoral fédéral au Canada. Partout dans le monde, les efforts d'accroissement de la représentation des femmes ont eu en commun de reconnaître la pertinence du genre dans les processus électoraux. Ce faisant, ils reconnaissent l'existence de groupes

dominants et l'avantage exagéré dont bénéficient ces groupes pour accaparer habituellement le pouvoir politique en excluant d'autres groupes. « En l'absence de régulation, le processus de recrutement libéral-démocratique tend à favoriser une surreprésentation des personnes socialement avantagées. Les moins puissants ont besoin de la politique pour corriger leur inégalité, mais leur inégalité les empêche d'atteindre un niveau significatif de pouvoir politique. » (Brodie, 1991, p. 9). Cette approche a l'avantage d'élargir la notion de représentation au-delà de la géographie ou des frontières partisans pour y intégrer d'autres aspects de l'identité du député ou de la députée, dont sa position socioculturelle et économique. Elle permet également à la population canadienne de se doter d'instances parlementaires où les voix et les perspectives de groupes multiples peuvent se distinguer de celles des hordes d'hommes blancs de classe moyenne-supérieure qui dominent présentement le Parlement. La présente section aborde la viabilité de trois stratégies que peuvent emprunter les partisans de l'égalité qui souhaitent accroître la présence de féministes au Parlement.

Un parti féministe

Une des façons dont les féministes canadiennes ont tenté de prendre part stratégiquement au système politique formel actuel a été la création de groupes d'action politique féministe et, dans au moins un cas, la création d'un parti féministe. En juin 1972, des militantes du groupe pacifiste La Voix des femmes et de l'Ontario Committee on the Status of Women ont collaboré avec d'autres femmes à la création du groupe Les Femmes pour l'action politique (FAP) (Young, 1998). Elles l'ont fait dans l'intention de signaler le peu d'enthousiasme des partis traditionnels à recruter plus de candidates à la députation. Elles ont également présenté deux candidates, à titre d'indépendantes, dans des circonscriptions de Toronto. L'expérience d'organiser des campagnes électorales sans le soutien institutionnel dont bénéficient les candidat-e-s affilié-e-s aux partis nationaux a été très éprouvante et, à la suite de l'élection fédérale de 1972, les FAP ont décidé de travailler plutôt au sein des partis établis. En 1979, d'autres féministes ont tenté de mettre sur pied le premier Parti féministe de la deuxième vague du mouvement des femmes. Cette coalition, qui réunissait des féministes radicales et d'autres plus pragmatiques, n'a pas survécu très longtemps, les participantes éprouvant beaucoup de difficulté à s'entendre sur les priorités politiques et sur la stratégie devant orienter l'avenir du parti.

Au même moment, des femmes s'organisaient également au sein du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et elles y prenaient un élan considérable. Dès ses débuts en 1972, le CCA a eu une influence politique de plus en plus grande et ce jusqu'au début des années 1990. Jusqu'à

cette époque, la structure organisationnelle du CCA avait pour objectif de faciliter la participation politique des femmes en élaborant des stratégies de lobbying et en amenant le mouvement canadien des femmes à faire pression sur les principaux décideurs. Durant toutes les années 1980, le matériel d'orientation distribué aux membres nouvellement nommées et élues au CCA invitait les femmes à se percevoir comme des représentantes informellement «élues» des femmes de tout le pays. Les nombreuses victoires du CCA – dont son rôle dans l'inclusion de deux clauses d'égalité des sexes dans la *Charte canadienne des droits et libertés* enchâssée en 1982, l'organisation d'un débat national des chefs de parti sur les questions des femmes durant l'élection fédérale de 1984 et la mobilisation des femmes lors des négociations des accords du Lac Meech et de Charlottetown – ont été telles que, durant plusieurs années, l'énergie politique de bon nombre de mouvements féministes à l'extérieur du Parlement a été liée aux luttes pilotées par le CCA. Pour cette raison, le désir de former un parti politique féministe n'a pas refait surface de la même manière.

Par ailleurs, vers la fin des années 1970 et durant toutes les années 1980, les politiques adoptées par les trois partis nationaux de l'époque – soit le Parti progressiste-conservateur, le parti libéral et le NPD – ont été fortement par le nouvel accent mis sur l'égalité des femmes dans les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada. En réponse aux revendications d'intégration des femmes, les partis ont commencé à embaucher des organisatrices chargées de recruter et de conserver des candidates et d'intégrer aux plates-formes politiques des partis certains éléments d'analyse féministe. De ce fait, jusqu'en 1993, chacun des trois partis, et notamment le NPD, a progressé en termes du nombre de ses candidates (deux d'entre eux ont même été jusqu'à élire des femmes à leur tête) et en intégrant à sa plate-forme des éléments d'un programme féministe. Même si ces partis ont fluctué dans leur appui aux objectifs féministes, ils ont été forcés d'accorder une certaine attention aux revendications d'égalité des femmes, ne serait-ce que par souci des apparences.

Cependant, le niveau de sensibilité au féminisme des partis qui siègent aujourd'hui au Parlement a beaucoup baissé au cours de la dernière décennie. La montée de partis hautement régionalisés aux élections fédérales de 1993 et 1997 a eu pour effet de modifier l'assiette du pouvoir à la Chambre des communes (Young, 2000). L'élection du Bloc québécois comme Opposition officielle en 1993 et la montée du Parti réformiste en 1997 ont créé une nouvelle conjoncture au Parlement canadien. Le nouveau système a pour caractéristiques un plus grand nombre de partis en Chambre (cinq au lieu de trois), où les députés de quatre partis sur cinq proviennent de

seulement une ou deux régions du pays. Cette nouvelle donne a eu des répercussions sur le rôle qu'avait joué le NPD durant toutes les années 1980. En détenant la balance du pouvoir dans une assemblée nationale qui ne comptait que trois partis, il avait réussi à miser sur la tendance des Canadiennes et des Canadiens à appuyer de vigoureuses politiques sociales-démocrates. Il avait ainsi amené les gouvernements progressistes-conservateurs et libéraux à adopter certaines mesures qui répondaient directement aux besoins des partisans de l'égalité.

En 1993, le NPD a été réduit au rang de quatrième parti sur cinq dans une Chambre des communes profondément transformée, ce qui a eu pour effet d'affaiblir de beaucoup la présence des Néo-démocrates dans des processus parlementaires comme les comités et dans leur poids à la période des questions et dans les débats multipartites. Au même moment, les libéraux ont pu imposer une stratégie agressive de réduction du déficit sans devoir répondre à autant de questions d'une Opposition axée sur des valeurs de centre-gauche. En fait, le parti libéral a alors disposé d'une telle marge de manœuvre qu'il a radicalement transformé la prestation des programmes sociaux, au point de répudier ouvertement son engagement de 1993 concernant la mise sur pied d'un programme national de services de garde. Au cours de la plus récente élection fédérale, en novembre 2000, la part des femmes dans la députation fédérale est restée stationnaire. De plus, face aux tentatives de l'Alliance canadienne de remporter des sièges en Ontario et au Québec, bon nombre de Canadiennes et de Canadiens qui auraient autrement appuyé le seul parti social-démocrate restant, soit le NPD, ont voté défensivement pour les Libéraux afin de contrer la menace perçue d'une victoire allianciste.

Ce nouveau paysage politique a enlevé beaucoup de pertinence aux organisations féministes et à leurs politiques dans les tractations politiques qui caractérisent les gouvernements représentatifs fondés sur des circonscriptions à scrutin majoritaire uninominal (SMU). « La combinaison d'un gouvernement de type parlementaire, de partis politiques hautement disciplinés et cohérents et d'un État de plus en plus contraint par des pressions fiscales et mondiales a limité l'efficacité des efforts du mouvement canadien des femmes au sein du système politique partisan. » (*Ibid.*, p. 81). Vu ces conditions, des féministes se sont penchées à nouveau sur le projet d'un parti féministe national qui aurait pour objectif de promouvoir explicitement l'égalité des femmes. Cependant, il est très peu probable qu'un tel parti sera viable dans le système électoral actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMU). Avec un système de scrutin majoritaire comme celui que nous avons au Canada au palier fédéral, le Parlement ne reflète que les votes accordés au candidat gagnant de chaque circonscription. Les femmes et les hommes qui pourraient avoir envie

d'appuyer un parti féministe sont peu susceptibles d'être suffisamment concentrés dans une région donnée pour que le parti remporte des sièges sur une base de circonscriptions, ce qui entraîne que des candidates inscrites sous la bannière d'un parti féministe n'auraient pratiquement aucune chance de représenter ce parti comme entité autonome au Parlement à moins d'une réforme significative du processus électoral.

La représentation proportionnelle

Face à certaines des contraintes du système parlementaire actuel, la représentation proportionnelle (RP) apparaît comme une solution de rechange de plus en plus populaire, réclamée par des organisations de tous les horizons politiques au Canada. Immédiatement après les élections fédérales de novembre 2000, Judy Rebick, ex-présidente du CCA, a co-signé un texte d'opinion dans *The Globe and Mail* où elle invitait les Canadiennes et les Canadiens à réclamer une modification du système électoral canadien pour faire place à un système fondé sur la RP. Rebick signait ce texte avec un essayiste néo-libéral affilié à la Fédération canadienne des contribuables. De plus, tous deux signalaient que la composition du Parlement canadien ne représentait plus la volonté de la majorité de la population. Ces analystes politiques n'étaient pas les seuls à le croire. En février 2001, le NPD a déposé à la Chambre des communes une motion ne pouvant faire l'objet d'un vote sur l'introduction de la RP dans le présent système. Trois mois plus tard, l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP) a organisé une conférence pan-canadienne sur cette question. Pour David Beatty, professeur de droit à l'Université de Toronto, le système canadien de SMU est non seulement un enjeu pour les partis politiques, mais c'est peut-être également un problème constitutionnel. Beatty a affirmé que le système canadien de SMU transgressait peut-être la *Charte canadienne des droits et libertés* et sa garantie aux Canadiennes et aux Canadiens d'une représentation efficace (Knight, 1999; ANFD, 2001). C'est dans cet esprit qu'il a déposé une contestation fondée sur la Charte au nom du Parti vert, qui, à titre de petit parti au soutien dispersé dans tout le pays, n'a jamais réussi à être représenté au Parlement.

[TRADUCTION] Malgré la divergence de points de vue politiques des supporters de la RP, ils et elles conviendraient presque tous que le système de SMU a non seulement le défaut de mal représenter la diversité de la mosaïque canadienne, mais aussi celui de donner une vision déformée des votes accordés à chaque parti. Les assemblées législatives créées par les systèmes de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMU) donnent une image faussée des préférences électorales réelles de la population. Les groupes marginalisés, dont les femmes, les peuples autochtones, et les minorités visibles, tendent à être moins bien représentés à l'assemblée législative des pays fonctionnant par SMU que dans celle des pays ayant adopté des systèmes de RP. Le système de SMU a également l'effet d'exagérer et d'aggraver le régionalisme au Canada en donnant une impression trompeuse du poids électoral réel des partis politiques dans chacune des provinces (Knight, 1999, p.2).

En substance, le système canadien de SMU présente deux problèmes fondamentaux. Il échoue à assurer une représentation fidèle des votes enregistrés, puisque les voix obtenues dans chaque circonscription par les candidats qui ne remportent pas la première place ne sont aucunement comptabilisées dans l'élection de candidat-e-s. Le système du SMU a donc l'effet d'exagérer et de fabriquer des majorités (*Ibid.*, 1999). On peut vérifier ce facteur en étudiant la composition du Parlement au cours de la dernière décennie. En 1997, les Libéraux ont formé un gouvernement majoritaire même s'ils n'avaient récolté que 38 pour cent du vote populaire. Lors de cette élection, le NPD et le Bloc québécois sont arrivés nez à nez avec 11 pour cent du vote chacun, mais le BQ a remporté 44 sièges, contre 21 pour le NPD. Le Parti réformiste et le Parti progressiste-conservateur ont eux aussi obtenu un score égal avec 19 pour cent du vote chacun, mais les Réformistes ont emporté 60 sièges, contre 20 pour les Conservateurs. Dans le cas du BQ et du PR, la concentration géographique de leurs votes a eu pour effet de fausser les résultats des élections fédérales en exagérant et en aggravant les divisions régionales au pays (Nouveau parti démocratique, 2001). Lors de l'élection fédérale 2000, le Parti libéral a remporté une majorité de sièges avec seulement 40,8 pour cent du vote populaire. Compte tenu que la participation totale au scrutin n'a été que de 61,2 pour cent, ces chiffres démontrent clairement que les préférences politiques d'une majorité de Canadiennes et de Canadiens ne sont pas reflétées adéquatement à la Chambre des communes (Élections Canada, 2001) Les partisans de la RP soutiennent également que le système majoritaire uninominal à un tour encourage le vote tactique chez l'électorat. Les gens sont moins portés à voter pour un parti plus petit si l'expression de leur intérêt pour cette formation risque de ne pas être réellement prise en compte à l'issue du scrutin, ou si elle permet à un autre parti moins favorable d'accumuler suffisamment de votes pour remporter la palme.

La RP n'est pas un système unique et distinct mais un principe commun à divers systèmes de scrutin, soit celui d'attribuer à chaque parti politique un nombre de sièges correspondant au niveau de soutien populaire dont il fait preuve aux urnes (Loenen, 1997). Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada (MRÉC), une coalition populaire, s'est donné le mandat suivant: « encadrer les citoyens, les leaders communautaires et les activistes convaincus de la nécessité d'entreprendre une campagne nationale d'information et de réforme électorale » (Site Web du MRÉC, 2001). Le MRÉC offre à la population canadienne une gamme de solutions à envisager sous la bannière de la représentation proportionnelle. Ce sont le scrutin de liste, la représentation proportionnelle personnalisée et le vote unique transférable. Dans les deux premières solutions, les comtés deviendraient des circonscriptions plurinominales, c.-à-d.

représentées par plusieurs député-e-s. Dans le cas du scrutin de liste, la population votante porterait son choix sur la liste complète des candidat-e-s du parti de son choix dans sa circonscription (plutôt que de choisir un-e seul-e candidat-e). Dans le cas de la représentation proportionnelle personnalisée, les électeurs et électrices voteraient pour autant de candidat-e-s individuel-le-s (sans égard à leur appartenance de parti) qu'il y a de sièges dans leur circonscription. Dans le cas du scrutin de liste, le nombre de représentant-e-s élu-e-s de chaque parti serait directement déterminé par le pourcentage total de soutien exprimé pour ce parti par les votes accordés à sa liste. Dans le cas du vote unique transférable, par contre, il y aurait un quota établi que devraient atteindre les candidat-e-s pour devenir éligible à un siège. Ainsi, on compterait les premiers choix des électrices et électeurs, et chaque candidat-e ayant reçu un nombre de voix dépassant le quota serait déclaré élu-e. Les votes en surplus du quota seraient redistribués aux autres candidats en fonction des deuxièmes choix exprimés sur le bulletin de vote. Le ou la candidat-e ayant reçu le moins de premiers choix serait éliminé-e, et ces bulletins rejetés seraient également redistribués.

Chacune de ces solutions entraînerait une transformation majeure de l'assemblée législative du Canada. Les personnes qui s'opposent à la RP soutiennent qu'elle conduirait à des gouvernements instables et faibles, risquant d'être constitués de coalitions en perpétuel conflit. Si les gouvernements de coalition sont peut-être plus représentatifs de la vaste gamme d'intérêts concurrents de la population, une critique courante des systèmes de RP veut qu'ils imposent des compromis qui seraient autrement inacceptables et qu'ils accordent aux partis minoritaires (et notamment ceux aux idéologies extrémistes) une influence indue dans les processus d'élaboration des politiques. Dans le cas des systèmes de scrutin de liste, les critiques soulignent que ce ne sont pas les électrices et les électeurs qui choisissent les candidat-e-s qui représenteront un comté mais le parti lui-même. Mais, pour les partis qui s'engagent ouvertement à favoriser l'égalité sexuelle et raciale, les listes de parti peuvent être un mécanisme efficace pour offrir aux personnes susceptibles d'être perçues comme « battues d'avance » l'occasion de représenter un comté.

Certaines mesures permettent de pallier quelques-uns des risques associés à la RP. Dans quelques pays, un parti doit atteindre un quota minimum de soutien populaire (habituellement 5 pour cent) avant de devenir admissible au processus de redistribution des sièges propre à la RP. D'autres pays ont conservé le système de SMU mais l'ont complété par la RP. Au Canada, cette solution de réforme électorale est peut-être la plus viable. Dans un tel système, la moitié des sièges présentement alloués aux partis en Chambre pourraient continuer à être comblés par SMU. Au

même moment, les électeurs et électrices seraient également invités à voter pour la liste du parti de leur choix. Une fois annoncés les noms des gagnant-e-s dans chaque comté, chaque parti recevrait un nombre supplémentaire de sièges, choisi parmi les candidats de sa liste, pour porter l'ensemble de la représentation du parti en Chambre à un niveau proportionnel à son soutien populaire. Dans ce système, environ la moitié des parlementaires seraient élu-e-s dans les comtés et l'autre moitié à partir des listes des partis. L'Allemagne a adopté un système de représentation proportionnelle mixte après la Seconde guerre mondiale, pour éviter la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul parti, et la population de l'Écosse et du Pays de Galles ont récemment choisi ce système pour leurs nouvelles assemblées législatives. La population de la Nouvelle-Zélande a également opté pour un système mixte en 1996, suite à deux référendums nationaux sur la question (Loenen, 1997).

Mais comment l'un ou l'autre de ces systèmes affecterait-il la représentation des femmes ou aiderait-il des femmes de tous les partis à promouvoir un programme politique féministe? Il est utile d'observer que les 10 pays au pourcentage le plus élevé de femmes au parlement intègrent tous la RP à leur système électoral (site Web de la WEDO, Women in Government, 2). En contrepartie, si l'on regarde les neuf pays où aucune femme ne siège à l'assemblée législative, sept s'en tiennent au scrutin majoritaire, un possède un système mixte et les autres nomment leurs députés (*Ibid.*). Une des raisons de la meilleure performance des femmes dans les systèmes de RP est le fait que l'électorat de chaque comté n'a pas à choisir entre un candidat et une candidate (les préjugés sexistes et les facteurs institutionnels favorisent habituellement les hommes), comme c'est souvent le cas dans les circonscriptions à scrutin majoritaire uninominal. Par ailleurs, dans d'autres systèmes fondés sur la RP, des mouvements féministes dynamiques ont réussi à mobiliser des partis, et dans certains cas des gouvernements, à rendre obligatoire le respect de quotas, qui garantissent une meilleure représentation des femmes sur les listes. C'est ce qu'ont fait les 9 000 membres de la *Bremner Association* en Suède pour obtenir des quotas de nominations, de sorte que les noms de femmes et d'hommes figurent en alternance sur les listes électorales de chacun des partis.

La transition à un système incorporant la RP ne serait pas une recette magique suffisant à instaurer l'égalité des femmes. Ailleurs dans le monde, les femmes élues dans les systèmes parlementaires qui font place à la RP ont dû s'organiser et se mobiliser efficacement pour s'assurer de représenter au premier chef les femmes et leurs préoccupations. L'analyse documentaire de Bystydzienski (1995) sur les femmes et la politique électorale révèle que le

facteur du nombre est loin de suffire à expliquer la façon dont les femmes transforment le système. Elle présente la Norvège comme un autre cas de figure où il est difficile de distinguer le succès des femmes dans un régime de RP d'un ensemble particulier de conditions politiques à l'extérieur des murs de l'assemblée législative, conditions qui ont fourni l'élan nécessaire à multiplier l'engagement des femmes dans l'arène politique officielle. Elle écrit:

« [TRADUCTION] L'effet qu'ont eu ou non les femmes sur la politique tient moins à leur nombre qu'à d'autres facteurs comme le climat politique ou l'idéologie dominante, l'existence ou non d'un mouvement autonome des femmes et la structure du système politique. »

(Bystydzienski, 1995, p. 69) Par contre, les études consacrées à la RP révèlent qu'elle altère suffisamment la structure politique pour permettre aux femmes de transcender le genre de compétition « tout au vainqueur » que l'on connaît actuellement au Canada. On constate que cette conjoncture de gagnant-perdant laisse trop souvent sur le carreau les femmes issues d'une culture politique plus féministe ou celles que leur parti ne sont pas disposées à positionner dans des comtés sûrs. Un système proportionnel mixte conserverait aux partis nationaux du Canada leur puissance et leur dynamisme tout en permettant aux personnes qui préconisent l'égalité de mieux promouvoir et valider la diversité de voix au sein de ces partis.

La parité de genre

La parité de genre est un autre mécanisme qui pourrait permettre aux femmes d'accroître leur représentation au sein des partis politiques et, dans certains cas, leur présence dans les instances législatives. Pour certaines personnes, la parité de genre signifie que les femmes occuperaient 50 pour cent de l'ensemble des sièges des assembles élues. Au moment de la mise sur pied du nouveau territoire canadien du Nunavut, on a demandé à la population si elle appuyait ou non une clause de parité stipulant que chaque comté élirait deux député-e-s, un homme et une femme.

Même si la population du Nunavut a rejeté ce système de parité, le simple fait qu'il ait été soumis à un vote reconnaissait explicitement le rôle que pouvait jouer cette notion dans une redistribution du pouvoir politique/électoral. Au Canada, différents partis politiques ont mis en œuvre des règles de parité de genre dans diverses fonctions du parti. Le NPD se conforme à une parité de genre pour élire l'ensemble des membres de son Conseil fédéral. Les caucus provinciaux ou régionaux du parti doivent sélectionner un nombre égal de représentantes et de représentants pour siéger à ce conseil. Quant au Parti libéral, il a institué la parité de genre à chacune de ses conventions nationales. Chaque comté reçoit le mandat d'envoyer un nombre égal d'hommes et de femmes à la convention, et cette règle vaut même pour les délégué-e-s remplaçant-e-s. Toutefois, ces

mesures tardent encore à être appliquées à la sélection des candidat-e-s, dont on peut penser que c'est l'endroit le plus important où instituer la parité. Cela résulte en partie du système de SMU où chaque comté n'est représenté que par un-e seul-e candidat-e. Dans un tel système, chacun des partis protège farouchement les comtés qu'il croit avoir des chances de remporter, ce qui rend les associations de comté très hésitantes à appuyer des candidatures perçues comme risquées (Sonia Pitre, 2001). L'étude consacrée par Pitre aux candidates du Nouveau-Brunswick a révélé que presque tous les partis, à l'exception des Néo-démocrates, décourageaient encore activement les femmes de se porter candidates dans les circonscriptions perçues comme « hautement prioritaires ». Le phénomène n'est certainement pas particulier à cette province.

En juin 2000, l'Assemblée Nationale française a adopté dans un climat de controverse une loi sur la parité qui impose à chaque parti de présenter un nombre égal de candidates et de candidats dans la plupart des élections (Bird, 2001). Rien n'indique présentement que le gouvernement canadien pourrait imposer une loi de ce type aux partis politiques du pays. Comme il a été dit plus haut, on attend encore, après dix ans, la mise en œuvre des modestes recommandations formulées par la Commission Lortie en 1991 à l'effet d'amender les règles du financement des élections pour récompenser les partis qui présenteraient un certain pourcentage minimum de candidates. Presque tous les partis politiques (à l'exception du Bloc québécois) ont conservé un processus d'investiture relativement décentralisé, et il est peu probable que ces conditions changent à moyen terme sans l'effort soutenu d'une masse critique de personnes pour réclamer la parité de genre dans les procédures de sélection des candidat-e-s. En France, des féministes qui préconisaient l'égalité ont réussi à obtenir de l'État la parité obligatoire au terme d'une campagne soutenue qui a eu un effet électrisant sur la population française. Il est difficile de savoir si une campagne semblable pourrait être organisée avec succès ici. De plus, il n'est pas évident qu'un système de parité absolue fonctionnerait bien pour les divers mouvements féministes canadiens, compte tenu des autres pressions exercées sur le système des partis.

Section IV:

Conclusion

[TRADUCTION] Le mouvement des femmes est un mouvement social unique en son genre, qui défend des intérêts multiples et favorise des identités collectives dans le but non seulement d'influencer les élus mais également de transformer les pratiques et discours politiques et culturels plus larges. (Dobrowsky, 2000, p. 8)

Comme l'expliquent bon nombre des spécialistes citées, l'objectif d'un nouveau projet électoral féministe n'est pas seulement d'intégrer plus de femmes à la composition actuelle de la Chambre des communes, mais bien de créer de nouvelles possibilités de promouvoir un programme politique féministe. Les mécanismes précités sont trois exemples de façons dont une vaste gamme de citoyennes et de citoyens qui œuvrent à l'égalité des femmes ou l'appuient pourraient interpellier le système politique officiel, de façon à mieux faire valoir leurs priorités politiques. Avec son régime de scrutin majoritaire, le système électoral actuel a pour effet de marginaliser les formes de contestation du pouvoir qui ne se conforment pas aux valeurs dominantes des partis. Au sein de la Chambre des communes, ce régime entrave la combinaison d'intérêts qui transcenderaient les frontières purement géographiques. Enfin, on constate que dans la composition actuelle de la Chambre des communes, la dominance exercée par l'Alliance canadienne a servi à réduire encore la place politique laissée à des enjeux féministes d'importance nationale qui doivent trouver place dans les débats parlementaires.

Quelle que soit la nature des réformes que peuvent explorer les féministes et leurs organisations, il est important de rappeler que, faute de mouvements de femmes clairement autonomes et dynamiques, capables d'exercer des pressions de l'extérieur des instances législatives, les femmes adeptes d'égalité qui seront élues au Parlement n'arriveront pas à s'acquitter d'un *mandat d'égalité*. Les assemblées législatives ont toujours procédé en excluant presque entièrement les femmes des débats qui y prennent place, et ce n'est que depuis l'émergence de la deuxième vague du féminisme au Canada qu'un nombre significatif de femmes qui réclament l'égalité ont réussi à prendre une parole légitime en ces murs. Mais cette victoire est demeurée des plus ténues et, avec la dissolution de l'État-providence qui servait de cadre à beaucoup d'interventions féministes, un programme d'égalité matérielle des femmes a besoin d'une voix plus vaste et plus forte, soutenue par des femmes de tous les horizons politiques. Sans des mouvements solides et dynamiques de femmes au Canada, cette parole ne sera pas accueillie, ni même reconnue comme une intervention politique légitime.

Enfin, il importe de faire observer qu'un certain nombre d'organisations citoyennes et d'analystes politiques de premier plan ont déjà commencé à réclamer l'apport de modifications substantielles à notre régime électoral actuel. Au moment où s'amorce un dialogue national, il est essentiel que des féministes prennent une part intégrale à ces échanges. Un projet de réforme électorale qui ne reconnaît pas explicitement à prime abord la nécessité de mécanismes de promotion de l'égalité des femmes et un système qui n'inclut pas les points de vue et les voix féministes courent selon moi le risque de perpétuer la même culture politique et les mêmes normes élitistes que nous connaissons aujourd'hui. Les objectifs d'égalité, d'inclusion et de justice qui définissent le projet politique féministe au Canada doivent être centraux à toute réforme du Parlement. Ce n'est pas tous les jours que se présente une possibilité réelle de modifier notre principale institution politique nationale pour l'aligner sur ces objectifs, et celles qui luttent depuis longtemps pour faire valoir un programme politique féministe doivent être prêtes à profiter de cette occasion.

Bibliographie

- Allwood, Gill et Khursheed Wadia (2000). *Women and Politics in France 1958-2000*. Londres: Routledge.
- Arscott, Jane (1995). « A Job Well Begun: Representation, Electoral Reform, and Women », dans François-Pierre Gingras (dir.), *Gender and politics in contemporary Canada*. Toronto (Ont.): Oxford University Press
- Arscott, Jane et Linda Trimble (1997). « In the Presence of Women: Representation and Political Power », dans Jane Arscott et Linda Trimble, (dirs): *In the Presence of Women: Representation in Canadian Governments*. Toronto (Ont.): Harcourt Brace & Company Canada.
- Association nationale de la femme et du droit (2001). Communication personnelle avec David Beatty. Ottawa.
- Bird, Karen (2001). « Where are the Women? Who are the Women? And What Difference do they Make? Gender Parity in French Municipal Elections ». Exemple personnel. Allocution donnée au *Colloque L'Élection canadienne 2000 et la représentation des femmes*. Ottawa: Centre de recherches sur Femmes et politique.
- Brodie, Janine (1991), avec le concours de Celia Chandler. « Les femmes et le processus électoral au Canada », dans Kathy Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne – Pour une représentation équitable*, vol. 6 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Ottawa et Toronto (Ont.): CRREFP/Dundurn Press.
- Brodie, Janine (1998). « Restructuring and the Politics of Marginalization », dans M. Tremblay et C. Andrew (dir.), *Women and Political Representation in Canada*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bystydzienski, Jill (1995). *Women in Electoral Politics: Lessons from Norway*. Westport (Conn.): Praeger.
- Cheema, Shabbir (1999). *Speech given at Meeting on Women and Political Participation: 21st Century Challenges, New Delhi, India*. Programme des Nations Unies pour le développement: Division de la gestion du développement et de la Gouvernance du Bureau des politiques de développement. <http://magnet.undp.org/Docs/gender/Speechsc.doc.html>
- Comité canadien de la Marche des femmes (2000). *Pour que ça change! 68 Revendications présentées au gouvernement fédéral pour éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes*. Toronto (Ont.): Comité canadien de la Marche des femmes.
- Dale, Lisa (2001). *Who's Left? A Proposal for the Elimination of the Segregation of Women*, dans la page Program Summaries: The Future of Social Democracy in Canada du site Web: www.arts.mcgill.ca/programs.misc/socdem/dale.htm
- Dobrowsky, Alexandra (2000). *Politics of Pragmatism: Women, Representation and Constitutionalism in Canada*. Toronto (Ont.): Oxford University Press.
- Élections Canada (2001). *Trente-septième élection générale 2000: Résultats officiels du scrutin*. Site Web d'Élections Canada: http://www.elections.ca/gen/rep/37g/table4_f.html
- Findlay, Sue (1998). « Representation and the Struggle for Women's Equality: Issues for Feminist Practice », dans M. Tremblay et C. Andrew (dirs), *Women and Political Representation in Canada*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.

- Findlay, Sue (1987). « Facing the State: The Politics of the Women's Movement Reconsidered », dans Heather Jon Maroney et Meg Luxton (dirs): *Feminism and Political Economy: Women's Work, Women's Struggles*. Toronto (Ont.): Methuen.
- Institut canadien de recherches sur les femmes (2000). *Fiche d'information Les femmes et la pauvreté*. Site Web de l'ICREF: http://www.criaw-icref.ca/Pauvrete_fiche.htm
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (2002). *Women in Politics: Beyond Numbers*. Site Web d'International IDEA: <http://www.idea.int/women/parl/ch3c.htm>
- Jensen, Jane (1994). « Understanding Politics: Contested Concepts of Identity in Political Science », dans J. Bickerton et A. Gagnon (dirs), *Canadian Politics*, 2^e édition. Peterborough (Ontario): Broadview Press.
- Jensen, Jane (1987). « Changing Discourses, Changing Agendas: Political Rights and Reproductive Policies in France », dans M.F. Katzenstein et Carol Mclurg Keller (dirs), *The Women's Movement of the United States and Western Europe: Consciousness, political opportunities and public policy*. Philadelphia (Penn.): Temple University Press.
- Knight, Trevor (1999). « Unconstitutional Democracy?: A Charter Challenge to Canada's Electoral System », dans *University of Toronto Faculty of Law Review*, 57(1), hiver 1999.
- Loenen, Nick (1997). *Citizenship and Democracy: A Case for proportional representation*. Toronto (Ont.): Dundurn Press.
- Lortie, Pierre (1991). *Pour une démocratie électorale renouvelée: rapport final*. Ottawa et Toronto (Ont.): Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis/Dundurn Press.
- Maillé, Chantal (1990). *Vers un nouveau pouvoir: les femmes en politique au Canada*. Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Mooers, Colin (1999). « Can We Still Resist? Globalization, Citizenship Rights and Class Formation », dans D. Broad et W. Antony (dirs), *Citizens or Consumers? Social Policy in a Market Society*. Halifax (N.-É.): Fernwood.
- Mouvement pour la représentation équitable au Canada (2001). *Qu'est-ce que la représentation proportionnelle?* Site Web: www.fairvotecanada.org/fra/faqs/whatispr.html
- Nouveau parti démocratique (2001). *NDP On the Issues: Make your vote count*. Site Web du NPD: http://action.web.ca/home/ndpnpd/en_issuesn.shtml
- Philips, Anne (1993). *Democracy and Difference*. University Park (Penn.): Pennsylvania State University.
- Pitre, Sonia (2001). « Women's Struggle for Legislative Power: The Role of Political Parties ». Allocution donnée au *Colloque L'Élection canadienne 2000 et la représentation des femmes*. Ottawa: Centre de recherche sur Femmes et politique.
- Rankin, Pauline et Jill Vickers. « Locating Women's Politics », dans Jane Arscott et Linda Trimble (dirs), *In the Presence of Women: Representation in Canadian Governments*. Toronto (Ont.): Harcourt Brace & Company Canada.
- Vickers, Jill (1997). « Toward a Feminist Understanding of Representation », dans Jane Arscott et Linda Trimble (dirs), *In the Presence of Women: Representation in Canadian movements*. Toronto (Ont.): Harcourt Brace & Company Canada.

Women's Environment and Development Organization (2001). *WEDO Primer 50/50 Campaign*. Site Web de la WEDO: <http://www.wedo.org/5050/introduction.html>

Women's Environment and Development Organization (2001). *WEDO Primer: Women in Government 2: March 2001*. Site Web de la WEDO: <http://www.wedo.org/5050/sweden2.htm>

Young, Lisa (2000). *Feminists and Party Politics*. Vancouver (C.-B.): UBC Press.

Young, Lisa (1998). « The Canadian Women's Movement and Political Parties, 1970-1993 », dans M. Tremblay et C. Andrew (dirs), *Women and Political Representation in Canada*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.

Young, Lisa (1997). « Fulfilling the Mandate of Difference: Women in the Canadian House of Commons », dans Jane Arscott et Linda Trimble (dirs), *In the Presence of Women: Representation in Canadian Governments*. Toronto (Ont.): Harcourt Brace & Company Canada.